



**HAL**  
open science

# Le Modèle de la coopérative peut-il permettre l'intégration des populations actuellement marginalisées en Europe ?

Herlem Ferro-Alvez, Philippe Massot-Bordenave

► **To cite this version:**

Herlem Ferro-Alvez, Philippe Massot-Bordenave. Le Modèle de la coopérative peut-il permettre l'intégration des populations actuellement marginalisées en Europe?. Les entreprises coopératives: expériences, défis et perspectives., faculté des sciences économiques de l' Université d' Agadir., Oct 2014, Agadir, Maroc. hal-01207525

**HAL Id: hal-01207525**

**<https://hal.science/hal-01207525>**

Submitted on 5 Oct 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# **Le modèle de la coopérative peut-il permettre l'intégration des populations actuellement marginalisées en Europe ?**

*Par*

*Herlem FERRO-ALVES, Economista /UFPA, Secretária da Cooperativa de Catadores de Material Reciclável*

*Philippe MASSOT-BORDENAVE, Université du Mirail, Toulouse.*



*“Les Roms sont ce que nous nous efforçons de devenir: de vrais Européens”*

*Günter Grass, Prix Nobel de Littérature.*

Devant la dureté du capitalisme naissant, devant ces lois d'airain qui maintiennent les plus pauvres des populations des pays nouvellement industrialisés dans des conditions de précarité et de pauvreté absolue, la réaction des économistes devant ce nouveau phénomène fut en fait rapide.

Cependant si les luttes tant sociales que sociétales ont permis de multiples avancées historiques sur la condition du travailleur, du citoyen et de l'agent économique, de nouvelles précarités voient en permanence le jour.

Les crises qui se succèdent, conduisent généralement à une modification des rapports de production qui régissent depuis la fin du dix-huitième siècle, le difficile dialogue entre les *homo economicus*.

Il est vrai que le capital possède des propriétés beaucoup plus intéressantes pour l'entrepreneur que la main-d'œuvre qui est fournie par une multitude de travailleurs.

L'un n'est que source de problèmes car il demeure avec la mauvaise habitude de penser et d'avoir des besoins nombreux pour se maintenir en vie.

Le capital au contraire peut se dématérialiser à l'envie et se prêter de nos jours, à merveille à notre économie numérique, à une répartition mondiale de la production, à la concentration de l'*hyper consommation* sur quelques uns concentrés en quelques points d'une planète sur exploitée, autorisant des transformations et des mutations nombreuses et immédiates, prises sans concertation, ni planification.

Parmi les individus qui peuplent notre monde les rapports à l'économie telle que nous la concevons en Europe sont multiples (Goody, 2010).

Certains se trouvent très à l'aise puisqu'ils sont à l'origine de ce modèle de pensée uniquement tourné vers le raisonnement purement économique. Ils y prospèrent, se montrent les plus fervents défenseurs d'une économie et d'une finance, mondiale dérégulée dans sa version la plus libérale et la plus fluide possible.

Cependant dans le monde d'autres nations ou peuples cherchent à adapter leur propre système au modèle de l'économie dominante, entraînant avec plus au moins de bonheur, leurs citoyens dans cette aventure souvent incertaine. Certaines nations ou peuples tout à fait extérieurs par leur développement historique, résistent toujours et constituent le noyau d'une autre pensée et participent à la marge au mouvement orthodoxe mondial.

Enfin, au cœur même de l'Europe, certaines nations, certains peuples, bien que reconnus par les grandes instances internationales, sont totalement étrangers au développement de l'économie.

On peut ainsi parler à titre d'exemple, mais pas à titre anecdotique d'une nation sans territoire, le peuple *Rom* (Gisti, 2013). Non seulement, les membres de cette nation ne furent jamais au regard de l'histoire associés aux décisions politiques, mais leur mode de vie les plaça rapidement très en marge du phénomène d'une démocratie nationale naissante.

Cet article présente les prémices d'un projet de recherche-action. Il constitue l'introduction générale au projet, une présentation de la synthèse du cadre de la méthodologie développée dans la partie théorique de l'action qui elle reste à définir concrètement puis à mettre en œuvre et à conduire.

Ce document présente dans un premier temps le cadre général de l'objet d'étude, une population marginalisée par l'évolution historique de nos économies européennes. Dans un second temps, nous présentons ce qui peut apparaître comme un axe de proposition qui pourrait être développé auprès de certains décideurs du mouvement coopératif : La logique de la coopérative et sa traduction dans l'économie contemporaine.

Afin d'illustrer notre propos nous présenterons de manière brève et synthétique deux situations réelles qui démontrent que malgré les multiples réserves qui peuvent être formulées, certains projets peuvent apparaître comme des succès. Enfin dans une partie conclusive nous nous intéresserons à la possibilité du retour d'expérience et à la transmissibilité de ces expériences à notre cas, en envisageant le champ des possibles dans le cadre de notre projet de recherche.

### **Une population homogène au destin original :**

Au delà de toutes polémiques, les peuples migrants possèdent tous une qualité rare, reconnue par les économistes, celui de la flexibilité et de la facilité de déplacement.

Néanmoins pour les économistes classiques cette qualité doit être essentiellement appliquée au facteur capital dont les peuples migrants sont en fait le plus souvent tout à fait démunis. La mobilité des gens du voyage est beaucoup plus applicable au facteur travail et se transforme plus en liberté et en autonomie qu'en qualités propres au monde productiviste. Ils demeurent des êtres mobiles dans une grande précarité, à l'heure du chômage de masse qui touche la population sédentaire d'Europe. Ce qui pourrait apparaître comme une qualité aux yeux d'un économiste orthodoxe devient également un important défaut pour les hommes politiques à la recherche de solutions pour leur base électorale.

Or c'est justement vers le politique que se tourne la population sédentaire pour résoudre ce qui semble apparaître comme un problème majeur dans une Europe en mutation. Le politique semble n'avoir le choix qu'entre deux alternatives, soit l'intégration des populations migrantes, soit leur marginalisation absolue entraînant le rejet loin des centres de création des richesses. En l'absence de véritable choix formel, le laissez-faire conduit à la solution du rejet. Cette marginalisation, reste alors une terrible perspective car elle démontre que les sédentaires européens demeurent à jamais incapables de dépasser l'étape de l'Europe des nations, construction éminemment historique, pour cheminer vers la seule Europe envisageable sur le long terme, celle des peuples.

Il ne convient pas dans ce court article de refaire un historique complet de la nation Rom, ni de décrire les spécificités de cette nation de migrants. Il s'agit plutôt de définir notre champ d'action et notre domaine d'étude.

Le terme qui est souvent employé dans ce texte pour désigner le peuple Rom est celui de *gens du voyage*, c'est celui que l'administration française a choisi. Elle utilise cette périphrase pour désigner ce peuple de migrants, en particulier dans la principale loi qui régit leur statut, *la Loi Besson*<sup>1</sup>. Ce texte fixe et définit les droits mais aussi les devoirs des populations lors de leurs déplacements sur le territoire national. Mais pourquoi adopter uniquement ce langage administratif qui semble par son vocabulaire vouloir cacher la globalité et la diversité, mais aussi l'unité et la singularité des populations ?

Il semble que les gens du voyage ou Rom soient présents dans toute l'Europe depuis au moins le 17<sup>e</sup> siècle. Leur origine est incertaine, mais souvent signalée comme indienne, des premières pentes de l'Himalaya comme les origines de leur langue commune, le *Romani* en atteste (Piasere, 2011).

Les populations des *gens du voyage* sont identifiées en France sous des noms divers suivant les régions. On parle ainsi de *Gitans* quand on est proche de l'Espagne, de *Manouches* ailleurs mais également de *Tziganes* lors que l'on approche des frontières de l'Est, mais également de *Romanichels*, ou dans la littérature de *bohémiens*, terme plus poétique et savant. (Piasere, 2011).

Autant de désignations au sens approximatif et varié qui prouvent uniquement que le phénomène de cette migration permanente relève bien, au regard de l'histoire longue, d'une notion complexe, d'une réalité objective perçue de différentes manières suivant les pays ou les nations de sédentaires dans lesquelles elles se retrouvent et où les légendes font souches.

Aujourd'hui, le phénomène semble évoluer puisque au delà du vocable « *Gens du Voyage* » le terme *Rom* occupe l'actualité et semble être le nouvel étendard de la stigmatisation.

Or le terme Rom est uniquement la traduction du mot *Homme* en langue romani qui est la langue officielle et parlée par tous les représentants de cette nation de femmes et d'hommes sans terre.

Le terme Rom ne correspond pas à une nouvelle discrimination mais bien au terme générique que retient le *Conseil de l'Europe* pour désigner ce peuple européens sans territoire, mais pas sans

---

<sup>1</sup> Loi dite *Loi BESSON*, N° 2000-614 du 5 Juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyages. EQUX9900036L, version consolidé du 28 sur le site [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

droits (CE, 2012).

Cependant nous ne souhaitons pas ici avoir une vision qui pourrait être celle d'un apprenti ethnologue ou d'un anthropologue. Nous souhaitons adopter ici une vision purement socio-économique des phénomènes, rencontrés et vécus.

En adoptant une vision proche de l'Économie Sociale et Solidaire qui représente une autre approche que la vision dominante de l'actuelle économie libérale peut on réellement proposer une nouvelle vision ? Il convient alors de s'écarter d'une vision simplificatrice où la personne membre de la communauté des *gens du voyage* ne serait dans une vision orthodoxe, qu'un simple agent économique comme les autres soumis à un marché européen généralisé, un simple *Homo economicus* comme les autres, aux mêmes habitudes.

Cette approche si elle a le mérite de la clarté, ne peut être satisfaisante car elle est trop négatrice de la réalité sociale du phénomène historique. En niant l'histoire des individus, il est possible de bâtir un monde extrême. Dans cette hypothèse libérale, il est certain que la marginalisation et l'exclusion du marché qui serait alors acquise pour la population des Roms conduirait à une élimination plus ou moins rapide comme cela fut le cas pour les population amérindienne du début de l'Amérique capitaliste, livrée aux seules lois du marché comme cela fut le cas tout le 19<sup>e</sup> et la première partie du 20<sup>e</sup> siècle (Ferretti, 2013).

L'approche par l'économique ne peut donc raisonnablement se faire dans ce cas précis que par la vision de l'Économie Sociale et Solidaire qui seule, garantit une double approche par le prisme de la science économique ainsi que par la perception de la vision sociologique nécessaire pour comprendre, décrire, analyser, le phénomène. L'Économie Sociale et Solidaire apparaît alors comme une économie de la justice et de l'émancipation et non pas une économie de la pauvreté.

### **Une lente évolution historique :**

En premier lieu, il convient de constater que durant les modifications et l'évolution du travail que nous venons de caractériser, le peuple Rom est bien présent en Europe, au cœur géographique principal des transformations socio-économiques. Cependant, par sa culture, par la marginalité qu'il conserve tout au long des siècles, l'homme du peuple gitans, s'exclut par lui même des phénomènes naissants (Piasere, 2011, p 43). Cependant au delà de la simple indifférence, il transforme cette dernière en opportunité : Alors que le travail semble de plus en plus normé, formel et concentré dans des ateliers ou dans des centres de productions de richesses qui obligent le travailleur sédentaire à renoncer pour un temps à sa liberté, le travailleur nomade, épris lui d'indépendance, va occuper les espaces qui se libèrent dans la société.

Ainsi voit-on depuis plus d'un siècle, les gens du voyages occuper des professions qui en viennent à être négligées par les autres travailleurs, en particulier dans tous les métiers qui demeurent indépendants mais sont peu rémunérateurs et qui sont dépourvus de tous les avantages liés à la qualité de travailleur salarié. Des métiers que l'on dit « traditionnels » allant de la récupération : récupérateur de produits fabriqués par d'autres, à base de chiffons, ou de métaux à ceux du petit commerce ou de l'artisanat. L'homme du peuple Rom occupe de modestes emplois de colporteurs dans les campagnes, vente de produits faits par d'autres ou de ceux d'un artisanat en voie de disparitions comme celui de rempailleurs de chaises ou de fabricants de paniers en osier. Autant de petits emplois, sans norme qui se confondent avec ce que l'on désigne sous le vaste vocable de

travail informel (Massot, 2006). Mais il convient cependant également de mentionner des occupations à la marge de la légalité, comme de menus trafics ou des vols par nécessité (Piasere, 2011). Peuple nomade, les gitans sont souvent concentrés dans de zones frontalières, dans les marches des états nations. Cette concentration que l'on rencontre en France de manière traditionnelle aux abords de la frontière espagnole (Tarrus, 2001), mais également en Alsace ou aux pieds de la chaîne des Alpes, limite naturelle avec l'Italie, procède d'une grande logique. La communauté a par habitude de cultiver la notion de persécution pas celle de nation<sup>2</sup>.

Cependant avec notre monde postindustriel et l'avènement de la société du 21<sup>e</sup> siècle, pour cette société que l'on peut qualifier, de traditionnelle, tout change. D'une part le peuple Tzigane sort traumatisé par le génocide<sup>3</sup> dont il fait l'objet durant la seconde guerre mondiale (Piasere, 2011), d'autre part il ne dispose pas des accès à l'éducation qui constitue l'un des fondements communs société européenne de la période d'Après Guerre. Loin d'être reconnu comme une victime de ces événements le peuple reste marginal. Les contraintes demeurent, pour la France, domaine que nous connaissons mieux, un *carnet de circulation*, hérité de la législation ancienne, est alors mis en place. Il demeure toujours en place même si ses jours semblent comptés (Derache, 2013). Ce carnet qui doit être visé par les autorités judiciaires de chaque lieu où séjournent *les gens du voyage* en fait ainsi, des citoyens de seconde zone, en les soumettant à une surveillance humiliante et stigmatisante. Si l'outil administratif reste très répressif, l'intégration économique contemporaine pose des problèmes autrement plus complexes.

Dans un premier temps, il est aisé de comprendre que la forme du travail salarié, celle que nous appelons *le travail formel*, demeure grandement étrangère aux Roms. Cependant, il est également utile de constater que cette forme de travail est devenue presque exclusive en France. Une statistique nationale, indique que 96 % des emplois sont, en 2013, occupés par des personnes salariées, cette statistique ne prend bien évidemment pas compte des 13 % de personnes sans emplois qui sont toutes considérées comme des salariés en puissance.

Les explications en sont simples, seul un travail formel, salarié permet d'avoir accès aux avancées sociétales acquises durant les cent cinquante ans de la période industrielle qu'a connu l'Europe. Grâce à sa qualité de salarié formel, par le biais de cotisations sociales assises sur le travail ou par le biais de l'impôt, l'agent salarié a accès à l'éducation, en général gratuite, ainsi qu'à un système de protection sociale qui garantit un certain niveau de santé durant l'activité professionnelle mais également pour les travailleurs âgés devenus retraités.

Dans les sociétés occidentales le salariat, et ses dérivés, permet seul, le recours au crédit bancaire,

---

2 Tous les pays ont à un moment donné de leur histoire, adopté une législation répressive (Conseil de l'Europe, 2012, p 50) contre une population que son errance condamne aux yeux des sédentaires aux menus larcins. La France du 20<sup>e</sup> siècle a mis en place un livret anthropologique de circulation (Queval, 2009) instrument de contrôle et de discrimination. Néanmoins en se concentrant au plus près des frontières, les Roms gardent une certaine indépendance et la possibilité de rapidement changer de « patrie » au grès des événements politiques. Cette proximité des frontières était aussi l'occasion de trafics qui permettaient une certaine survie. Mais il faut aussi voir également dans ces trafics, même s'ils demeurent hors la loi, un outil informel qui permettait une certaine régulation dans une économie administrée et souvent perçue comme trop rigide. En prenant en charge les différences douanières qui existaient entre deux états, le gitan faisait œuvre de régulation, une vocation et une fonction très libérale des Roms pour un homme épris de liberté.

3 Ce génocide est à peine reconnu dans les consciences des différents citoyens européens même s'il fait l'objet d'une reconnaissance officielle par l'O N U (Piasere, 2011).

indispensable pour l'acquisition d'un bien immobilier et ainsi la constitution d'un capital. De manière plus générale le salariat permet le libre accès à la société de grande consommation, pour le meilleur ou pour le pire, telle que nous la vivons de nos jours.

Mais au delà de ce simple constat, il faut prendre en compte le fait que si l'emploi salarié fuit la population des gens du voyage, les métiers traditionnels qu'ils avaient l'habitude de pratiquer, sont de plus en plus discriminés, certains en viennent même à disparaître.

Les divers et successifs *traités de l'Union Européenne* ont permis dans un premier temps, la libre circulation des marchandises. Cette avancée libérale, si elle s'inscrit dans la mise en concurrence généralisée des salariés de l'Europe des 28, supprime une des activités traditionnelles de la population des migrants. La suppression des droits de douanes et autres taxes internes rend obsolète la plupart des petits trafics locaux. Subsistent, alors des trafics sur des matières illicites qui nécessitent des organisations complexes et qui deviennent criminelles car touchant des secteurs beaucoup plus sensibles pour les populations. S'il s'agissait auparavant de régulations concernant des produits de faible importance, les chevaux, ou quelques accessoires ménagers (Yoons, 2011), les nouveaux trafics portent maintenant sur des populations d'êtres humains, leur santé et leur confort. Devant cette évolution marchande, on ne peut plus parler d'une simple économie informelle faite de petits trafics accommodants mais bien d'une économie parallèle, souvent qualifiée d'économie grise, contre laquelle la lutte est d'autant plus délicate que la corruption gagne de nombreux secteurs. Cette forme de criminalité n'est plus le seul fait des gens du voyage mais touche toutes les strates de la société.

Un second secteur dont est maintenant exclu la population des *gens du voyage* est celui de la récupération. Avec le développement de l'économie postindustrielle, la mise en place d'une société de consommation depuis un demi-siècle, le problème des déchets, que l'on considère comme une externalité négative en économie est devenue de plus en plus important. En conséquence, cette montagne de déchets est apparue comme une ressource prometteuse pour de nombreuses entreprises. L'une des plus importante dans le monde est justement française, sa définition du métier est très explicite quant à sa valeur ajoutée potentielle pour l'économie :

« *Le métier de recycleur est la capacité à convertir un déchet en une matière première propre à être réintroduire dans un circuit économique* » (Veolia, 2011)

L'économie informelle et en conséquence le travail de récupérateur du tzigane ne peut ici encore faire face. Privé de la possibilité de constituer capital de base (Gunder, 1985) pour réaliser l'investissement visant la mise en place des unités de recyclage, la communauté des gitans n'est pas capable d'utiliser un outil de travail adapté au monde moderne et à ses normes environnementales. Déjà relégué depuis des siècles aux marges de l'industrie, avec l'accroissement de cette dernière, il se trouve de fait totalement exclu de la société qui se tourne de plus en plus vers une exploitation de toutes les ressources disponibles, même celles qui semblaient les plus délaissées. Deux exemples qui prouvent que la population des gens du voyage n'est plus adaptée au monde économique moderne dans laquelle la notion de liberté a changé d'origine. De nos jours, seul l'argent, le pouvoir d'achat (Moatti, Rochefort, 2008) donne une liberté dans notre monde normé.

Il apparaît clairement que le travail indépendant principalement dans les petits métiers ne permet qu'un exercice très limité de cette qualité que les populations migrantes aiment et chérissent par dessus tout (Piasere, 2011).

Si l'histoire des *gens du voyage* laisse apparaître les caractères communs d'une constante marginalisation des populations, l'évolution vers une solution proche de l'économie sociale apparaît comme une option possible. L'ESS présente également une évolution historique, elle demeure également en marge de notre monde postmoderne. C'est en particulier le cas du Mouvement des Coopératives qui possède une histoire propre dont le déroulement ne lui a pas encore permis de croiser le destin des populations migrantes des gitans européens.

### **L'apport du « système des coopératives :**

L'économie sociale est née dès le début du 19<sup>e</sup> siècle. Cette naissance est une réaction à la mise en place de la *division du travail*. La mise en place de la division du travail dont la modélisation est la conséquence lointaine et premières tentatives de modélisation d'Adam Smith. Ce premier paradigme conduit à deux conséquences majeures (Massot, 2013) : D'une part le travail devient de plus en plus formel et normé. Il se concentre rapidement autour des manufactures où les ouvriers, les travailleurs doivent effectuer des tâches de plus en plus spécialisées, de moins en moins qualifiante mais de plus en plus abrutissante et aliénante. La conséquence immédiate de cette agrégation est la concentration des entreprises dans des lieux de production que l'on appellera bientôt Usines. La production jusqu'aux premiers jours de la manufacture est souvent dispersée et itinérante. Elle devient centralisée et contrainte sous la surveillance constante d'une hiérarchie parfois pesante. Dans ces établissements le travail doit répondre à des normes fixées par l'entrepreneur ou plus généralement par les détenteurs de capitaux, représentés alors par un directeur salarié. Si l'on ajoute à cette naissance économique, une reconnaissance politique démocratique qui intervient à cette période, on comprend les immenses bouleversements sociaux qui s'opèrent en quelques années.

La seconde conséquence de la pensée qui fonde l'économie politique par de la division du travail est l'apparition du marché, le marché comme lieu d'échange. Les individus devenant tous, à tour de rôle spécialisé devant une production doivent devenir complémentaires. Très vite apparaît ainsi la notion d'échange marchand et de l'agent consommateur doué de raison, celui qui se comporte de manière raisonnable et commune face au marché en se conformant à la loi première de l'offre et de la demande. Le marché malgré ses très nombreux avatars persiste de nos jours, sous le nouveau paradigme de la mondialisation de l'économie, il se trouve être également devenu le centre de notre raisonnement économique contemporain.

L'ensemble des raisonnements économiques doivent faire avec le marché en tentant d'en limiter les effets lorsque ces derniers deviennent par trop pénalisants pour les populations qui en sont exclus. Forme hybride comme l'indique dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle, Rosa Luxembourg (1871-1919), le système des coopératives s'accommode parfaitement de l'économie de marché, ses particularismes résident dans son mode de fonctionnement et de gestion ainsi que sur la propriété des moyens de productions. Il est d'usage de qualifier l'Économie Sociale suivant plusieurs critères (Chevalier, 2013), l'un des plus classiques est l'approche par rapport aux règles juridiques ou aux formalismes qui régissent les entreprises qui se revendiquent de ce secteur. On procède alors à une approche par les statuts, cette approche peut se révéler fort juste car elle synthétise une évolution qui date des premières tentatives de création des sociétés ouvrières de production durant la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle. Durant cette période, se sont élaborés, par ajouts multiples, les grands principes de droit qui régissent toujours actuellement les entreprises qui représentent le secteur.

Dés le début de la période de la croissance du modèle capitaliste, de manière parallèle s'est développé un système de coopératives. Il n'est pas inutile de rappeler que la première entreprise qui fonctionna sous le système coopératif, fut une manufacture de filature à New Lamarck en 1795, dans la banlieue de Glasgow sous l'impulsion de Robert Owen (1771-1858). Hasard ou logique, Glasgow fut également la ville où l'économiste Adam Smith professa les prémisses de l'économie.

On peut également rappeler le principe fondamental qui dirige la coopérative : Le travail doit être privilégié par rapport au capital (Harrison, 1969).

Si le capital demeure indispensable comme un élément fondamental du fonctionnement de l'entreprise sa possession, son contrôle ainsi que les fruits de son usage doivent faire l'objet de règles spécifiques qui visent à l'encadrer et à le limiter au profit exclusif des travailleurs. Ainsi parle-t-on en général de la *double qualité*<sup>4</sup> en matière de coopérative. Le travailleur est à la fois le propriétaire, le copropriétaire de son entreprise et l'acteur principal des grandes décisions puisque tous les coopérateurs se voit doter d'une simple et unique voix lors de la prise des décisions importantes pour la vie et l'organisation de l'entité.

Si la coopérative apparaît toujours aujourd'hui pour certains comme un mode de fonctionnement novateur au mieux, et au pire comme un mode d'exercice du pouvoir alternatif c'est en fait la conséquence de notre trop grande habitude au travail salarié tel que l'ont conçu et voulu les principales organisations capitalistes et patronales depuis le début de la révolution industrielle. Or, si l'on y regarde bien la coopérative n'est qu'une forme comme une autre d'organisation d'entreprise. Elle est même par certains aspects, beaucoup plus traditionnelle puisque la coopérative reprend des modes de fonctionnement que l'on rencontre dans le monde rural et artisanal avant la révolution industrielle (Massot, 2013).

Le terme *Autogestion* que l'on applique souvent au système coopératif est parfois entaché d'une notion péjorative. Il faut probablement voir là une méconnaissance du mode de fonctionnement de l'entreprise au sens large. Car dans le terme autogestion, la partie capitale est bien le terme *Gestion*. Une entreprise sous la forme d'une coopérative doit être gérée comme une entreprise classique. Seul son mode de fonctionnement et les rapports de pouvoir doivent avoir une approche démocratique et politique, au sens noble du terme. L'aspect humain, les relations de pouvoir complexes, remplacent alors l'aspect froid de la simple logique financière. Ce système qui constitue bien un mode traditionnel de gestion des entreprises et de l'approche du marché présente-t-il un intérêt pour une population marginalisée par l'apparition d'une société où les moindres interstices économiques deviennent la proie du marché ?

Si l'on observe le comportement de la population des *Roms*, il est alors possible de faire quelques comparaisons sur les modes de fonctionnement de l'économie sociale et des apports qui deviendraient possibles de la part cette forme de développement en suivant une volonté d'intégration des processus économiques.

---

4 La double qualité est un des fondements de l'économie sociale notamment et surtout pour les mutuelles et les coopératives. Dans une mutuelle, comme son nom l'indique, l'assuré est aussi l'assureur puisque ce sont les cotisations qui alimentent les fonds de garantie. De même dans une SCOP, où le salarié est aussi associé ou dans les coopératives de consommation dont les associés sont aussi les consommateurs. Pour les associations, la double qualité n'est pas automatique car les bénéficiaires ne sont pas toujours membres de l'association, comme par exemple les associations caritatives ou les ONG.

Peuple du voyage, les Roms ne possèdent pas par définition de terre. La propriété de l'outil de production primaire leur est donc inconnue. Ainsi occupent-ils librement les *terres communes*. Cet état de fait créé depuis toujours, le premier conflit avec le sédentaire, qui lui considère que la terre est sacrée. Le sédentaire, le *Gadjé* dans la langue des Roms peut même désirer mourir pour sa conservation, ce qui fut le cas lors de multiples guerres entre nations. Le gitan, lui n'est pas un combattant mais un lutteur et un homme de tradition, subissant la guerre et fuyant les conflits dans ses déplacements multiples (Yoors, 1992). Cet antagonisme premier permet au gitan d'être libre, est au contraire à l'origine d'un système de contraintes et de règles sociales multiples chez le sédentaire. Ce système de propriété de la terre dans un premier temps, puis de biens matériels s'est rapidement répandu. Le sédentaire désire avant tout étendre son emprise sur le monde au travers de la propriété : propriété de sa maison, de son moyen de locomotion, puis de tout ce qui touche à sa sphère privée. Cependant d'une manière assez paradoxale, le sédentaire, privé de capital lors de la formation de la société industrielle a parfaitement admis depuis les premiers temps que l'outil de travail, la constitution de l'espace collectif qui lui sert à convertir son temps en argent ne soit pas sa propriété individuelle, mais celle exclusive de quelques un. Ce désir inassouvi de possession se traduit souvent, sous diverses formes, grâce au libre accès au capital, par l'achat d'actions, d'une infime part de propriété de l'entreprise dans laquelle il travaille. Le système capitalisme pur donne toujours alors, la priorité aux cadres dirigeants car il n'est pas question d'abandonner ici le contrôle de la firme. Ce même principe de la recherche de la possession de son outil ou plus généralement d'un outil de travail peut également prendre la forme de fonds de pensions qui cherchent avant tout à donner à la propriété, une autre fonction, celle de conservation de la richesse. S'il est tout à fait logique que le salarié recherche des modes d'émancipation, il est un domaine où sa revendication doit se voir limiter, c'est celui du droit de décision. Dans l'entreprise capitaliste, le contrôle souvent peu matérialisé pour le détenteur de la propriété des actions, ne connaît pas la démocratie, mais aime à se perdre dans des limbes obscures et mystérieuses.

Cette évolution sociétale échappe une nouvelle fois aux Roms qui par leur attachement profond à la liberté sont exclus, ou s'excluent eux-mêmes, du monde de la propriété. Leurs seuls biens sont mobiles, souvent collectifs : quelques modestes caravanes et souvent une voiture puissante qui devient aux yeux des sédentaires, un nouveau motif d'exclusion. Cette absence de propriété dans un monde où tout s'achète constitue alors un handicap additionnel dans leurs rapports avec la majorité de la population.

Comment partant d'un savoir faire et de compétences reconnues, s'inscrire dans le monde moderne, dans un monde dominé, non plus par des valeurs morales, sociétales, ou humaines mais bien par l'économique ?

### **Des expériences autour du système coopératif :**

Il est cependant possible de trouver dans l'histoire économique récente des cas proches mais cependant qui ne sont pas similaires à notre problématique actuelle. Les cas ne sont en aucune manière directement transmissibles, mais offre un éclairage pratique et pragmatique pour notre projet.

Pour cela il nous faut prendre un peu de recul et à travers des exemples chercher à comprendre ce qui a pu permettre dans des cas précis, une intégration par l'économie. La mise en place d'un système hybride qui va permettre à des populations qui souhaitent conserver leur identité, de vivre dans un monde où le grand horloger est devenu un marché mondial où tout s'échange selon des modalités qui leurs sont étrangères, avec des logiques paraissant à leurs yeux, étranges.

### **Une approche économique de développement : Le Nunavik.**

Bien que présent depuis toujours dans le grand Nord Québécois au Canada, la population des Inuits avait peu de contact avec le reste du pays. Cette situation n'avait que peu évolué depuis la première période de conquête par les Français au 16<sup>e</sup> siècle, puis durant la période coloniale anglaise qui démarre à la fin du 18<sup>e</sup> (Fortin 2013). Les rares contacts étaient fondés sur le principe du commerce, l'occasion d'un troc où les termes de l'échange étaient particulièrement désavantageux pour la population, vivant de manière autarcique.

Cependant, avec le réveil de la nation québécoise, avec l'éveil du sentiment national au sein de la confédération du Canada à partir de la fin des années 60, tout change. Le Québec et ses dirigeants démocratiquement élus, désirent utiliser les ressources naturelles disponibles en quantités très importantes dans le Nord du continent. Dès lors le simple contact par l'échange non monétisé devient impossible, il convient de mettre en place un réel nouveau modèle de développement (Fortin, 2013), compatible avec les objectifs communs.

Le Nunavik qui devient le nom de cette province est une région de près de 500 000 km<sup>2</sup>, une surface proche de la France. Bien que vaste, la région ne compte que 11 000 habitants dont près de 90 % sont des Inuits. La population est depuis toujours en grande partie nomade, c'est à dire vivant dans des camps se déplaçant aux rythmes des saisons et des ressources alimentaires. La population Inuit n'a évidemment par tradition aucune notion de la propriété terrienne. Cependant depuis la fin de cette période, la population a tendance à se sédentariser sur l'effet du courant de développement (Fortin, 2012). Par ailleurs ce peuple possède deux autres caractéristiques très spécifiques :

*« Au Nunavik,, 40 % des habitants ont moins de 15 ans. Et bien que les jeunes se disent fiers de leurs origines, ils sont nombreux à délaisser les modes de vie traditionnels pour une société de consommation, fort attrayante, mais dans laquelle Ils ne trouvent pas toujours leur place. » (Chabot, 2008)*

*« L'administration publique est l'agent économique le plus important. L'administration publique est la source de dépenses courantes qui sont plus volumineuse que les dépenses personnelles ce qui distingue nettement l'économie du Nunavik. » (Duhaine, Robichaud, 2010)*

La première remarque semble tout à fait applicable à la population des Roms en France ou en Europe, puisque elle y est également très jeune, son désir d'intégration est également souvent fort. Mais les traditions familiales pèsent très lourdement et les difficultés de rapprochement l'emportent souvent sur le désir d'émancipation renforçant ainsi inexorablement, les liens communautaires. La société de consommation que les jeunes peuvent entrevoir, et ceux beaucoup plus facilement que chez les Inuits puisqu'ils vivent dans le même milieu et fréquentent quotidiennement les magasins ou centres commerciaux, peut apparaître dans la jeunesse comme un paradis. Un idéal d'autant plus souhaité qu'il se révèle être vite inatteignable, à portée de main, une main certes souvent située en dehors des normes légales fixées par le *Gadjé*.

La seconde remarque nous permet, maintenant, de prendre conscience de toute la différence qui existe entre les deux situations et ainsi de tempérer notre étude. Si la solution mise en place au Nord du Québec est possible, elle est principalement due à la spécificité du projet. Il s'agit dès le début de notre approche non pas de chercher à imiter, à copier une situation existante, mais de bien comprendre que la flexibilité du système coopératif permet une adaptation à des situations diverses. En effet, cela suscite tout notre intérêt, le centre de notre étude est d'approfondir l'approche par le système de la coopérative qui fut retenu pour le développement de la région du Nunavik. Seul, dans notre monde économique actuel, le système coopératif par son fonctionnement démocratique et solidaire qui permet une hybridation, semble être capable, par la plasticité de son approche, d'associer les populations à leur propre développement en l'absence de toute dotation en capital financier, mais également en capital humain directement et économiquement mobilisable. La coopérative, fondée sur le travail permet facilement de s'approprier l'outil de sa propre libération de sa propre émancipation. Ainsi le développement n'est plus le fruit d'une lutte entre les diverses composantes du projet, mais une recherche mutuelle d'entraide ; il devient alors possible de le multiplier à l'infini, en fonction de situations de départ parfois différentes, le modèle initial.

Au Nunavik, le système coopératif initié par le Mouvement *DESJARDINS* dont la fondation remonte à 1900, a permis, par son expérience, sa capacité financière importante, et sa capacité d'innovation à grandement contribuer à la pérennisation d'un mode de développement hybride. Le Groupe coopératif Desjardins a depuis 1967 été associé à l'émergence du projet agit en tant que chef de file, il a également permis de l'inscrire dans le temps, au point que aujourd'hui on peut lire :

*« Ces résultats illustrent clairement que l'approche coopérative fondée sur l'effort collectif afin d'assurer le développement de l'ensemble des individus qui composent la communauté est une réponse économiquement viable et socialement équitable pour le développement du Nunavik »(Industrie Canada, 2011)*

Il faut également indiquer que loin de se limiter au secteur purement marchand, la coopérative où plus exactement le réseau des multiples coopératives permet la gestion de la plupart des secteurs de la vie quotidienne dans un milieu parfois ingrat et difficile. On trouve ainsi au sein de la fédération, des coopératives qui permettent la gestion du commerce de détail, les services bancaires, le service

du courrier, les services de télévision par câble exploitation des lieux touristiques, les constructions des infrastructures publiques, la conception et commercialisation de l'art inuit ainsi que l'accueil des visiteurs, des touristes. Il est possible de résumer en quelques chiffres la situation actuelle qui est de l'avis de tous une réussite : Le réseau des coopératives mise en place à partir des années 1970 compte plus de 8 915 membres sur une population totale de 11 500 adultes soit un taux de sociétariat de plus de 80 % qui demeure inégalé dans une population hétérogène et sans lien autre que celui du lieu de vie et la culture commune.

Le réseau comporte plus de 740 employés dont la plupart vivent sur place, dans le Nord, ils sont pour la grande majorité d'origine inuit, les revenus qui sont redistribués au Nunavik pour le bien-être de la population locale sont 312 M \$<sup>5</sup> en 2011, les biens immobiliers déjà construits constituent un investissement de l'ordre de 342 M \$ qui comporte encore 146 M \$ de projets en cours d'achèvement ou planifiés. Enfin et cela demeure le plus important aux yeux de la population et du succès de l'opération près de 10 Millions de \$ ont été reversé au divers coopérateurs sous forme de ristournes et de bénéfices afin de conforter le pouvoir d'achat des salariés (Fortin, 2012).

Il est alors tentant de chercher, par delà de la simple comparaison des modèles de pensée, une approche commune possible qui puissent correspondre aux deux situations, pour ne pas dire les deux expériences. Même si les deux peuples peuvent être qualifiés de nomades leur importance respective, n'est pas similaire en terme démographique et de densité. Dans un cas, on parle de quelques milliers d'individus à la natalité relativement faible, dans l'autre il est question de plusieurs millions qui se répartissent dans de nombreux pays et séjournent des milieux aux cultures diverses. Une expérience aux marges de l'économie semble possible pour un petit groupe mais il n'est pas forcément acceptable pour une population variée et numériquement beaucoup plus importante. Cette dimension se retrouve principalement au niveau des ressources à mobiliser pour mettre en place une solution (dans notre cas un réseau de coopératives) viable au delà de quelques mois. Il n'est pas certain que si l'on retient cet axe de solution, que la population sédentaire européenne, en période de crise économique soit prête à assumer, au travers de sa représentation politique, les financements nécessaires à la mise en place de telles infrastructures. Si la population du Nunavik est relativement faible, son nomadisme est également assez original, un nomadisme dans un espace vide qui ne peut être comparé avec une population se déplaçant dans des pays à forte densité de populations, comme la Hollande, ou quelques régions de France ou d'Allemagne. Le nomadisme pratiqué est alors tout autre que celui des *Rom*. Le nomadisme des Inuits ne rentre pas en contact, ou très rarement avec d'autres populations, alors que celui des Roms d'Europe possède pour caractéristique principale de s'insérer tout en se différenciant et en évitant l'assimilation, dans une population sédentaire. De plus, la dimension du nomadisme ne se limite pas à un pays mais porte bien pour les Roms sur un continent entier. Bien que l'Europe tente tous les jours un peu plus d'uniformiser sa législation, les frontières demeurent entre les peuples tout au moins dans les habitudes de vie et les opinions politiques et nationales de nombreux citoyens. Ils semblent d'ailleurs tous les jours plus nombreux dans ce cas.

---

5 Exprimé en CAD- Dollar Canadien.

Ainsi pour les Roms, il ne s'agit plus d'une situation à résoudre unique mais d'une trentaine de situations particulières à traiter en fonction de chaque législation, ou de chaque situation et de l'état de réflexion de la population, de l'opinion publique. La situation des tziganes en Espagne, où nombre d'entre eux sont sédentarisés (Tarrus, 1997) s'oppose à la situation de la France, terre de passage et dotée d'une législation restrictive, ou encore à celle de la Roumanie qui demeure le pays où la population Roms représente une minorité importante (Piasere, 2004).

Cependant l'exemple canadien et québécois peut retenir notre attention pour de multiples raisons. La première est qu'il s'agit certainement d'une réussite. Au delà de l'aspect purement économique qui peut être quantifié facilement, l'expérience devenue une conduite à tenir, a produit de bons résultats.

D'une part, il faut le dire sans cynisme, la province du Québec est parvenue, au travers de son processus d'assimilation, à ses fins. C'est à dire, à l'exploitation des ressources naturelles du Nord du continent. Cette exploitation qui n'en est qu'à son début si l'on prend en compte le fait que le réchauffement climatique va rendre de plus en plus valorisable, non seulement les ressources naturelles mais également, la prise de contrôle d'une voie maritime enfin nouvelle entre l'espace asiatique et européen.

D'autre part on peut noter que grâce à l'approche économique et la concertation démocratique, cette exploitation des ressources semble se faire pour le bien de tous, avec un espoir commun partagé par la population autochtone loin des conflits qui ont conduit au 19<sup>e</sup> siècle au quasi massacre de l'autre population nomade d'Amérique du Nord, à savoir les Amérindiens (Chabot, 2008).

La seconde raison qui pousse à s'intéresser à la solution d'un réseau de coopérative tel que mis en place, est qu'il semble être le seul système économique compatible avec les diverses données de la situation. Le système des coopératives autorise en effet par son statut la mise en place d'un capital collectif qui n'est que la propriété des membres. Cet aspect, absence de propriété individuelle mais capital indivisible, fait écho à l'attachement à la liberté dont les gens du voyage font preuve depuis toujours. Il permet en outre, une certaine flexibilité puisque des évolutions dans les statuts permettent dans certains cas l'apport de capital par des collectivités locales et des clients consommateurs et utilisateurs qui seraient alors des *Gadjé*. Ce mode de financement d'activités de taille limitée semble tout à fait adapté aux activités artisanales de la population des gens du voyage, elle est compatible avec leur nomadisme.

Cependant avec le recul du temps et en adoptant une vision moins économique de la société, les critiques sont aujourd'hui nombreuses et justifiées (Alberio, 2013). Le développement du Nunavik apparaît alors comme la véritable annexion d'une population pour des raisons basement mercantiles. Certes les formes ont été respectées, mais la main mise sur les ressources naturelles est bien réelle. Si l'on fait appel à la théorie de la dépendance développée par l'économiste américain André Gunder-Franck (Gunder, 1985), on se trouve bien dans une situation où les richesses naturelles sont captées par le peuple du Sud au dépend du Nord<sup>6</sup>.

---

6 Référence à la *Théorie de la Dépendance*, développée en Amérique Latine.

Plus grave encore, le peuple inuit ne fut pas dans la phase initiale du projet consulté sur son propre destin. La solution, même si elle ne manque pas aux valeurs fondamentales de l'humanisme, fut imposée par l'extérieur. Peut-on dès lors réellement parler d'économie sociale ou doit-on utiliser le terme de néo-colonialisme ?

Le dernier point qui semble devoir poser problème dans les années futures est l'acculturation progressive (Padilla-Perez, 2003) du peuple inuit. Comme cela a été mentionné le contact entre les cultures est envisagé au travers de tous les médias possibles, télévision, internet... Le peuple et principalement les plus jeunes sont donc en contact avec la culture populaire Nord Américaine qui semble avoir un grand pouvoir d'attraction à travers le monde. Alors que certaines populations si elles souhaitent adopter ce type de développement, rencontrent des obstacles, financier, humains, administratifs qui sont autant de freins à sa propagation, pour les habitants du Nunavut tout est mis en œuvre pour une transition facile. Le risque de perte d'une identité culturelle et humaine ainsi que les multiples conséquences indirectes de ces phénomènes bien décrits sont aussi nombreuses que dramatiques et irrémédiables.

### **Un modèle d'implication des citoyens, la coopérative CONCAVES:**

Si le modèle développé au Québec, présente des caractéristiques propres nous permettant d'approfondir notre réflexion, il n'est pas exempt de critiques. Le modèle semble très ancré dans son contexte historique et le recul du temps conduit à sa possible remise en cause. Cependant le temps est un vecteur déterminant et irréversible, le principe de causalité bien présent, et il convient de ne pas reproduire à l'identique un modèle qui semble devoir causer à termes des dégâts importants au sein de populations humaines.

Ce qui semble devoir manquer au Nunavut c'est l'initiative politique endogène. La solution, si elle est techniquement acceptable est venue de « technocrates » et de spécialistes de la finance. Des personnes qui avec la meilleure approche humaniste, pensaient en universitaires dont les centres de vies et les intérêts étaient situés à plusieurs milliers de kilomètres de leur objet d'étude<sup>7</sup>.

Il faut donc se tourner vers un second projet pour espérer avoir une approche plus politique dans le sens premier du terme de la question de l'intégration d'une population marginalisée au sein d'une société postindustrielle.

La création d'une coopérative n'est pas le fruit d'une solution imposée par une autorité supérieure, État Central, Syndicat Professionnel, Ordre Politique, mais bien celui de la volonté partagée de quelques citoyens, ou professionnels qui se regroupent volontairement autour d'une idée pour créer une nouvelle entité, partageant des valeurs et des modes de gouvernement communs (Prades, 2006). Pour cela les coopératives ont une belle image, celle du champ de fraises qui symbolise leur mode de reproduction et d'expansion. Chaque coopérative partage son savoir faire avec les agents économiques qui souhaitent élaborer un nouveau projet.

---

<sup>7</sup> L'expérience québécoise semble aussi très marquée par les modes de pensée de la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle, mais ceci est un débat trop important pour être présenté dans cet article.

Le second exemple examiné nous conduit au Brésil au niveau du bassin Amazonien, dans la ville de Belém (2,4 Millions d'habitants)<sup>8</sup>, capitale administrative et principale métropole de l'état du Para. Le Brésil est souvent mis en avant par les économistes orthodoxes comme le pays du Miracle, or ce grand pays ne doit en rien son développement à une quelconque intervention divine, ou aux interventions des anges du Fonds Monétaire International, mais bien à sa population, à son peuple dont de nombreux citoyens ont décidé de « *Prendre en main leur propre destin* ».

Il nous faut toutefois dissiper tout de suite une ambiguïté, si le projet se situe bien en Amazonie dans la capitale de cette région, au centre d'un écosystème unique au monde, il se situe dans un monde économique assez proche du notre.

Belém fut fondée au début du 17<sup>e</sup> siècle et la ville participe depuis à l'extension capitaliste avec les externalités positives (progrès social), mais aussi négatives (pollution, exclusion des populations autochtones) qui en découlent. Le projet étudié ne concerne pas les populations encore coupées du développement qui demeure dans la forêt amazonienne qui est vaste comme 3 fois la France.

L'entité économique, objet de l'étude, est au contraire destinée à l'intégration économique de populations qui sont déjà parvenues en ville, mais qui demeurent pour beaucoup aux marges du développement, dans un entre deux qui en fait des exilés sur leur propre territoire.

Le projet est conduit par un organisme, la CONCAVES<sup>9</sup> qui se veut n'être que le représentant des travailleurs et des citoyens qui participent au projet. Le problème du recyclage des déchets est un problème majeur, dans un environnement qui est le principal poumon du monde et qui se voit confronter à la mondialisation, depuis son ouverture à l'économie capitaliste. Aujourd'hui la situation devient extrême principalement par le fait des productions d'une société de consommation devenue sans limites. Belém est un port fluvial et maritime ce qui rend facile l'importation de produits manufacturés fabriqués principalement en Asie. Les produits bons marchés, souvent d'une durée de vie limitée, pénètrent facilement sur leur lieu de commercialisations. Mais avec leurs bas coûts et leur obsolescence rapide nécessitent plus qu'ailleurs la mise en place d'un véritable cycle pour assurer leur élimination.

La CONCAVES est le fruit de la mobilisation et de la prise de conscience des habitants qui se rendent compte que la situation ne peut plus durer. Plutôt que de faire intervenir un organisme tiers et qui appartiendrait à l'économie classique, les porteurs du projet ont l'idée d'impliquer la population dans le traitement de déchets. La mise en place de la coopérative se développe sur deux axes :

---

<sup>8</sup> Chiffres en provenance de IBGE (Institut Brésilien de Géographie et de Statistiques)

<sup>9</sup> Cooperativa dos Catadores de Materiais Recláveis que l'on peut traduire par Coopérative des Charognards des matières recyclables. Ce qui est inintéressant dans la dénomination du projet, c'est le terme Charognard qui dans un environnement traditionnel pourrait paraître injurieux et diffamatoire pour les employés et les salariés. Mais dans le cas de cette coopérative, le terme devient un objet d'identification pour le travailleur, il devient alors un objet d'identification et d'appartenance à une communauté, librement consentie et signe d'émancipation.

La mise en place d'un outil collectif pour assurer le recyclage de l'ensemble des objets. Recycler, sans polluer de nouveau, est en effet devenu un enjeu qui nécessite l'utilisation de technologies de pointe. Le recours aux technologies novatrices nécessite du capital tant au niveau de la recherche que de celui de l'acquisition de machines modernes.

Cependant si le capital est indispensable, l'implication et l'adhésion de la population à tous les niveaux est nécessaire. Le second axe sur lequel le projet se développe est ainsi celui de la formation et de l'information des populations. Alors que l'Europe a souvent fait le choix de l'écologie fondée sur répression assortie de pénalités financières, l'état du Para fait celui de l'adhésion d'une population au projet qui va au bien au delà du simple recyclage. Le politique souhaite par ce biais traiter des problèmes d'éducation, de santé, mais aussi de violence toujours présente.

L'exemple de la CONCAVES s'oppose dans sa conception à celui conduit il y a quelques années au Nunavik. Ils offrent cependant tous les deux des objectifs communs, celui de chercher à intégrer dans un monde moderne, des populations marginalisées du fait même de l'évolution de notre monde économique. Si le projet du Nunavik est conforme à la vision technocratique du 20<sup>e</sup> siècle, celui développé dans l'état du Para fait appel au politique qui peut être l'espoir des années à venir.

### **Au delà des expériences : Que Faire ?**

Le projet présenté est un projet de Recherche Action, le but de cet article est donc de présenter le cadre général de la recherche.

Nous avons identifié ici le cadre général du projet, celui de l'intégration de populations, sur un mode volontaire, de sortir des marges dont il leur est impossible de s'extraire par leurs propres forces, sans une aide venant du monde dominant. Deux expériences dont la diversité fait la force permettent de comprendre comment certains hommes se sont penchés sur des problématiques qui sont proches de celle que connaît le peuple Rom.

Ces deux expériences, présentées de manière très succinctes ici mériteraient une présentation plus longue et un approfondissement des connaissances qui pourraient être utilisées dans notre projet. Il convient cependant de comprendre les formes que pourraient prendre l'action, et comment la coopérative peut être l'outil d'intégration, tout en gardant à l'esprit que le système coopératif doit rester un **outil** et ne pas être l'objet devant être mis en avant.

La coopérative n'est pas le but, mais le moyen, un moyen parmi d'autre de parvenir à un but qui demeure celui du vivre en commun dans une société apaisée. Le mouvement coopérative possède comme caractéristique de se développer en réseau, un réseau qui à terme peut couvrir l'ensemble du territoire donné, comme un pays, et pourquoi pas si l'on est réellement optimiste ensemble de l'Europe occidentale.

Bien qu'elle offre de nombreux degrés de liberté dans l'organisation de sa structure et dans l'organisation du travail, la coopérative n'en demeure pas moins une entreprise. Ce type d'entreprise possède bien un statut particulier (Gros, 2012) mais il est parfaitement identifié par notre système de production. La coopérative est soumise aux mêmes obligations d'immatriculation et de déclarations fiscales et sociales que les sociétés de capitaux à gestion privée. Elle fait même l'objet

de contrôles plus poussés qu'une entreprise purement capitalistiques afin de maintenir sa saine gestion. (Chevalier, 2013)

Cette caractéristique peut permettre de faire passer la population Rom, d'un statut spécifique avec des lois spécifiques, au statut de droit commun, à l'image de tous les salariés constituant l'économie dominante. Dans notre république française, dans l'Europe communautaire, où les normes règnent en maître, le statut est bien souvent à l'origine des discriminations.

L'utilisation de la coopérative par les coopérateurs salariés permet par une intégration économique, l'appartenance totale à une communauté nationale. Cependant ce lien, grâce au statut coopératif, doit préserver l'originalité. La culture si spécifique des travailleurs migrants est alors conservée, leurs propres valeurs deviennent celles de la structure. Il ne s'agit en aucun cas de chercher une assimilation économique mais bien une association entre une minorité et une majorité.

En France la loi Besson, met en place des points d'accueil des populations nomades. Cette loi fait même une obligation aux municipalités de mettre à disposition des aires aménagées afin de résoudre les problèmes de pollution et de stationnement dans des lieux peut adaptés au niveau de l'hygiène élémentaire.

A l'heure actuelle si la loi est appliquée, si presque chaque municipalité a créé une aire d'accueil, chacun à travailler dans son coin et les disparités demeurent nombreuses entraînant des difficultés. Les problèmes rencontrés sont multiples, les lieux souvent peu adaptés en termes de capacités et d'emplacements disponibles. Les formalités sont encore sans fin et les conflits permanents avec les populations locales.

Si pour un sédentaire la solution semble simple et aboutie, pour le migrant dont le déplacement est la règle, cette disparité est une source de gêne permanente et en conséquence un nouveau frein à l'intégration. Pour le migrant, les lieux d'accueil constituent un réseau de points de rencontre qui s'identifie à la réification de leurs développements saisonniers.

Ce réseau dont la gestion peut être confiée, à l'image de l'expérience québécoise, aux travailleurs eux-mêmes permet dans une grande mesure d'accueillir des personnes nomades allant de ville en ville. Il paraît possible de concevoir un système de coopératives qui dans ce cas pourrait inclure les collectivités locales volontaires, par une simple refonte la loi. La coopérative, le réseau de coopérative serait à même de gérer les terrains d'accueil. Une gestion opérée par les gens du voyage eux-mêmes et non plus par l'intervention infantilissante actuelle où seul l'État et sa force publique, sont autorisés à agir.

Il peut en être de même pour l'activité économique plus classique.

Nous l'avons mentionné, le métier de la récupération est en forte expansion et cela est l'une des conséquences de notre société de consommation. De grandes firmes se sont implantées sur ce marché et réalisent des profits confortables à partir de nos tas d'ordures.

Ne serait-il pas possible que les premières étapes du processus, c'est à dire celui de la collecte et du tri premières étape de la récupération. Il s'agit la d'un projet à l'image de l'expérience amazonienne, les étapes initiales du tri avant la phase de recyclage, nécessairement plus capitaliste, ne soient confiées à un réseau de coopératives, proches des lieux de collectes, permettant d'officialiser une activité aujourd'hui mal contrôlée, sans réelle valeur ajoutée ?

De manière similaire, les productions artisanales, une très ancienne tradition des populations migrantes ne font pas l'objet d'une mise en valeur adéquate. Les célèbres « *petits métiers* » qui existent depuis la nuit des temps, peuvent très bien être regroupés au sein de coopératives pour la commercialisation des objets de l'artisanat qui doivent aujourd'hui correspondre à des normes de stricte qualité. Les productions seraient vendues dans des réseaux soit existant de type « *Artisans du Monde* », soit dans des boutiques correspondant aux normes à exemple du *commerce équitable*. Comme il s'agit, dans ce cas, d'un circuit court, il n'est pas impossible de penser que grâce à un effet retour venu des clients, les fabrications artisanales s'adaptent de plus en plus aux besoins, créant ainsi ce que l'on appelle *une filière*. Certains petits métiers disparus, sans faire action de nostalgie, dans la restauration des objets du quotidien pourraient ainsi revivre. Il n'y a pas si longtemps les rempailleurs de chaises et les aiguseurs de couteaux, ou rémouleurs, vitriers, étaient des métiers rendant des services domestiques très attendus et dégageant une valeur ajoutée locale.

Terminons ici cet inventaire par un type de coopératives qui pourraient être très facilement mis en œuvre offrant une interface particulièrement participative entre deux populations qui se tournent volontiers le dos. Le peuple Rom est porteur de traditions, de légendes, de comtes, de toute une culture. Le particularisme de cette culture est d'ailleurs qu'elle ne remonte pas à l'origine du peuple, dont personne n'est sur, mais sur une tradition orale qui date de quelques générations et qui se renouvelle ainsi sans cesse, gardant ainsi un côté vivant et facilement accessible (Yoons, 1990). Ainsi combien de spectacles vivants, que de musiques, les artistes Rom pourraient nous offrir sur une scène. Cette occasion de partage est encore facilitée par le fait que les Roms possèdent l'indépendance tant matérielle qu'intellectuelle que nous aimons tant à louer dans les métiers de la culture.

Depuis quelques années, les citoyens et leurs gouvernants cherchent à construire l'Europe. A travers de divers traités, conventions internationales, sommets de gouvernants, nous avons petit à petit construit une Europe économique autour de ce qui nous semble le plus cher l'Entreprise, l'entité économique qui dans nos sociétés modernes, est à l'origine de la Valeur Ajoutée, synonyme de création de richesses.

Nous n'avons pas cherché à construire une Europe des peuples, une Europe de la culture où l'Homme occuperait le centre de nos préoccupations. Il est ainsi tout naturel que le seul peuple qui représente par sa tradition et sa diversité l'ensemble des nations de l'Europe soit de nouveau (ou encore), marginalisé par cette construction. Ignorant les frontières des nations, les Roms ont depuis des siècles circulé librement dans des pays où les peuples hostiles et voisins n'avaient pour but que la conservation par tous les moyens du droit de propriété, quitte à s'entre tuer.

Victimes de discriminations, les peuples du voyage n'ont jamais été agressifs et ne sont à l'origine d'aucun conflit, autres que des petits larcins pour quelques « poules » et autres objets de première nécessité, portant toujours sur des biens matériels. A l'heure où les peuples européens s'interrogent sur la construction de leur espace continental, cet état de fait doit être pris en compte. Il est possible pour les *Rom* de constituer une véritable force de développement et de fédération pour l'Europe. Il faut qu'au travers des outils économiques dont nous disposons, particulièrement au travers d'un réseau de coopératives, les gens du voyage puissent enfin, *par leurs propres forces* acquérir, une véritable reconnaissance économique indispensable étape pour une émancipation contemporaine.

Le réseau des coopératives est puissant, il lui reste à agir.

## **Bibliographie :**

Rémi BAZILLER (2011), *Le Travail, Le Grand Oublié du Développement Durable*, Éditions Le Cavalier Bleu, Paris.

Daniel BIZEUL (1993), *Nomades en France : Proximités et Clivages*, Editions de l'Harmattan, Paris.

Léonardo BOFF, (1994), *La Terre en Devenir, Une Nouvelle théologie de la Libération*, Traduit du Brésilien par Alexandra Delgolly, Éditions Albin Michel, Paris.

CONCAVES, (2014), *Programa « Integração Socioeconomica dos catadores de Materias Reciclaveis » Plano de Negocios*, Belém.

Conseil de l'Europe (2012), *Protéger les droits des ROMS*, Conseil de l'Europe, Strasbourg, [www.coe.int](http://www.coe.int).

Hubert DERACHE (2013), *Appui à la définition d'une stratégie interministérielle renouvelée concernant la situation des gens du voyage, Rapport au premier Ministre*, Editions de la Documentation Nationale, Paris.

Bernard FORMOSO (1987), *Tziganes et sédentaires : La reproduction culturelle d'une société*, Éditions de l'Harmattan, Paris.

André GUNDER-FRANCK, (1985), *L'Accumulation Mondiale, 1500-1800*, Éditions Calman-Levy, Paris.

André GUNDER-FRANCK, (1979), *Capitalisme et sous développement en Amérique Latine*, Éditions François Maspero, Paris.

Philippe, MASSOT-BORDENAVE (2013), *Vers une théorie de l'Économie Sociale et Solidaire sous la direction de David HIEZ et Éric LAVILLUNIERE*, Edition Lancier, Brussels.

Philippe MOATI, Robert ROCHEFORT, (2008) *Mesurer le pouvoir d'achat, Rapport*, Édition, La Documentation Française, Paris.

Léonardo PIASERE (2011), Viviane DUTAUT, Patrick WILLIAMS, *Roms : Une Histoire Européenne*, Éditions Bayard, Paris.

Pierre POULIN (2000), avec la collaboration d'Andrée RIVARD et de Pierre GOULET, *Desjardins, 100 ans d'histoire*, Éditeur MultiMondes / Doriméne, Québec.

Alexandre ROMANES, Lydie DATTAS (2011), *Un peuple de Promeneurs : Histoires tziganes*, Gallimard, Paris.

Yvan ROUSSEAU, Roger LEVASSEUR (1995), *Du comptoir au réseau financier. L'expérience historique du Mouvement Desjardins, l'Expérience historique du Mouvement Desjardins dans la région du centre du Québec, 1909-1970*, Éditions Boréal, Québec.

Alain TARRIUS (2007), *Fin de Siècle Incertaine à Perpignan : Drogues, Pauvreté, Communautés*, Éditions Trabucaire, Paris.

VEOLIA (2011), *Veolia propreté France, Recyclage, commercialisation des Matières premières Issues du Recyclage*, [www.veolia-proprete.fr](http://www.veolia-proprete.fr).

Patrick WILLIAMS (2000), *Nous on n'en parle pas : Les vivants et les Morts chez les Manouches*, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris.

Jan YOORS, Isabelle CHAPMAN (1992), *La Croisée des chemins : la Guerre secrète des Tziganes : 1940-1944*, Éditions Phébus, Paris.

Jan YOORS, Antoine GENTIEN, Patrick REUMAUX, Jacques MEUNIER, (2011) *Tziganes : Sur la Route avec les ROM Lovera*, Éditeurs Phébus, Libretto, Paris.

### **Articles :**

Marco ALBERIO, Diane-Gabrielle Tremblay (2013), « Emploi et Inégalités Sociales : Introduction », in *Revue Interventions Economiques*, 2013 | N° 47.

Jacques BETHEMONT (2009), « Les Grands Projets Hydrauliques et leurs dérives », in *Géo Carrefour*, 2009, Vol 84/1-2, varia.

Marc BORDIGONI (2001), « Terrain Désigné, Observation sous contrôle : Quelques Enjeux d'une Ethnographie des Tziganes », in P. U. F | *Ethnologie Française*, 2001/ 1 Vol 31 -38 pages 117-126

Marc BORDIGONI (2002), « Le Pèlerinage des Gitans, Entre Foi, Tradition et Tourisme », in P. U. F | *Ethnologie Française*, 2002/ 3 Vol 32, pages 489-501.

Marc CHABOT (2008), « La terre où vivre », in | *Développement social*, Institut National de Santé Publique du Québec, Vol 0, N°1 , 2008, p 8-12

Marius CHEVALIER (2013), « La Structure coopérative, garante de l'entreprise comme institution », in *La Revue Française de Socio-économie* | N° 12, pp 231-242.

Élisabeth CLANET dit LAMANIT (2007), « La scolarisation des Enfants du Voyage au centre National d' Enseignement à Distance », in Lavoisier | *Distances et Savoirs*, 2007/4 Vol 5 -38 pages 559-574.

Alain CLEMENT (2012), « Aux sources de l'économie sociale et solidaire : la pensée et l'action de la Société d'Economie sociale dans la France du XIXe Siècle », in *Économie et Sociétés, PE, Histoire de la pensée économique*, 2012, N°43, pp 1917-1942.

Claire COSSEE (2010), « Médias tziganes en France et en Hongrie : Représentation de soi dans l'espace public », in *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Numéro |Vol 26-N°1(2010) pp 57-64.

Senada DELIC (2013), « Measurement of Labor Market Attachment in the northern Canadian Context: Conceptual and methodological issue », in *Revue Interventions Economiques*, 2013 | N° 47.

Olivier DOUARD (2012), « Jeunes Gitans Voyageur Vulnérabilité et puissance sociale », in Presse de Science po | *Agora débats/jeunesses*, 2012/23 N° 62-38 pages 111-124.

Gérald DUHAINE, Véronique ROBICHAUD (2010), « L'économie du Nunavik entre 1983 et 2003 », in *Recherches sociographiques* , Vol 51 N°1-2 ,2010 pages 45-73

Frédérico FERRETTI (2013), « Un regard hétérodoxe sur le Nouveau Monde : La géographie d'Élisée Reclus et l'extermination des amérindiens » (1861-1905), in *Journal de la société des Américanistes*,|N°99-1, 2013, pp 141-164.

André FORTIN (2012), « Petite histoire méconnue d'une grande innovation sociale » : La fédération des coopératives du Nouveau-Québec, in *L'étonnant Pouvoir des coopératives*, pp 135-149.

Laurent GROS (2012), « Avantages, Limites et Inconvénients du Droit Coopératif français actuel» in RECMA Revue International de L'économie Sociale,| *Dossier – Droit Coopératif*, 2012 N° 317, pp 31,38.

Groupe GISTI-ROMS (2013), « Roms, Les Nouveaux Paria s », in **GISTI**| *Plein Droit*, 2013/4 - N°99 pp 3 à 6.

Philippe MASSOT-BORDENAVE (2006), « Le Travail est-il encore porteur de Valeurs», in *Site des Ressource de l'économie sociale et solidaire*, [texte disponible en ligne] [www.socioeco.org](http://www.socioeco.org).

Alain QUEVAL (2009), « Des Schémas d' Accueil des gens du voyage, Témoignage d'un chargé de mission en préfecture », in *La Sociologie* N° 28, 2009, pp 53-64.

Amado M. PADILLA, William PERREZ (2003), « Acculturation, Social Identity, & Social Cognition: A New Perspective», in *Hispanic Journal of Behavioral* | *Vol 25 N°1*, 2003, pp 35-55.

Jacques PRADES (2006), « L'Énigme de Mondragon, Comprendre le sens de l'Expérience», in RECMA Revue International de L'économie Sociale,| 2006 N° 296, pp 100-116.

Jean-Michel SERVET (2010), « Figures Contemporaines et Passée de la Solidarité, Approches Interdisciplinaires », in De Boeck Supérieur |*Finances et Bien Commun*, 2010/2 N° 37-38 pages 8 - 27

Hélène STRAUSS (2001), « Les enfants du voyage à l' École» , in **ERES**,| *Enfances & Psy*, 2001/4N°16, pp 89 à 92.